



© UNHCR / B. Sokol

L'ÉDUCATION ET LA PROTECTION

L'éducation est un droit humain fondamental consacré dans un grand nombre de conventions et de déclarations reconnues sur le plan international, dont la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. L'éducation joue un rôle crucial au sein du mandat du HCR sur la protection et les solutions durables.

Protéger les réfugié-e-s, cela signifie garantir la reconnaissance et la protection de leurs droits, de leur sécurité et de leur bien-être, conformément aux normes internationales; cela signifie également la concrétisation de leur droit non discriminatoire à l'aide et aux services, dont l'éducation.

Fournir des possibilités d'éducation de qualité dans les situations de réfugié-e-s, cela signifie que les enfants et les jeunes déplacé-e-s peuvent bénéficier de la protection d'un service social responsable dans lequel elles et ils ont le temps, la possibilité et le soutien nécessaires pour évoluer jusqu'à devenir les actrices et acteurs principaux de leur propre protection.

Un programme d'éducation de qualité contribue à l'acquisition de connaissances de contenu importantes ainsi qu'au développement de compétences comme l'esprit critique, la résolution de problèmes et la capacité d'analyse, qui rendent les connaissances scolaires utiles dans la vie quotidienne. La participation aux programmes d'éducation primaire, secondaire, tertiaire, de rattrapage, accélérée et d'autres types d'éducation formelle et non formelle peut aussi favoriser la cohésion sociale, fournir l'accès à des informations vitales, répondre aux besoins psychosociaux et fournir des possibilités de relier ou de mettre en place des dispositifs pour les problèmes psychosociaux spécifiques aux enfants et aux jeunes déplacé-e-s.

La participation à un programme d'éducation de qualité et de cycle complet peut fournir des environnements à long terme, fiables et sûrs aux plus vulnérables parmi les populations de réfugié-e-s. La participation à l'enseignement et la réussite scolaire augmentent les possibilités d'autodétermination et fournit une motivation, un sentiment de normalité et de continuité dans des environnements qui sont par ailleurs instables. Les connaissances, les compétences et l'expérience acquises dans le programme d'enseignement sont essentielles au développement de la résilience pour toutes les solutions durables possibles. Les enfants et les jeunes scolarisé-e-s ont de plus grandes chances de devenir des adultes qui peuvent participer de manière efficace à la société civile en toute situation.



Cette note d'information a été produite par l'Unité de l'éducation, Division de la protection internationale, pour les opérations sur le terrain et les partenaires comme guide de référence rapide sur les questions clés de l'éducation.



L'ÉDUCATION PROTÈGE À TOUTES LES PHASES DU DÉPLACEMENT

Pendant les phases d'urgence et de transition, le programme d'éducation fournit :

- La stabilité, un sentiment de normalité et d'espoir pour les enfants et les jeunes qui participaient déjà aux programmes d'éducation chez eux.
- Un apprentissage pertinent et prévisible ainsi que des activités récréatives pour les enfants et les jeunes qui n'avaient jamais eu la possibilité de participer à des programmes d'éducation avant le déplacement.
- Des connaissances de contenu, linguistiques et résultant de l'expérience, nécessaires pour avoir accès aux systèmes formels d'enseignement de cycle complet pour les enfants et les jeunes qui ont été scolarisé-e-s auparavant, de manière intermittente ou jamais.
- Des lieux sûrs et une supervision auxquels les parents et les soignant-e-s peuvent faire confiance.

- Un programme sensible aux aspects psychosociaux qui aide les enfants et les jeunes à mieux faire face aux changements d'environnement et de situations.
- L'enseignement des compétences de la vie courante qui traitent de l'autoprotection face aux abus sexuels, à l'exploitation économique, au recrutement dans les groupes armés, mais aussi d'hygiène, de santé et de questions de sûreté et de sécurité locales qui peuvent être vitales pour les enfants, les jeunes et leurs familles.

Pendant la phase de stabilisation et au-delà, la programmation en matière d'éducation peut en particulier appuyer la protection en fournissant des possibilités d'étendre ou d'acquérir des compétences scolaires qui permettent aux enfants et aux jeunes de rester dans l'enseignement formelle jusqu'à l'identification de solutions durables. Plus longtemps un-e enfant, un-e adolescent-e ou un-e jeune adulte restera dans un programme d'éducation formelle ou professionnelle de qualité et protectrice, moins il y aura de risques dans les domaines suivants :

- le mariage d'enfants
- la grossesse chez les adolescentes
- la violence sexuelle et sexiste
- le travail des enfants
- l'esclavage domestique
- le commerce sexuel
- le recrutement dans les forces armées et les gangs
- la toxicomanie

L'éducation de qualité et protectrice aide aussi les enfants et les jeunes à :

- acquérir des compétences sociales qui ouvrent les portes à l'engagement dans la société civile dans les situations de déplacement et de solutions durables, avec des connaissances, des compétences et des responsabilités qui augmentent et s'approfondissent avec le temps.
- se préparer pour l'acquisition de compétences permettant de s'assurer des moyens de subsistance et pour l'acquisition de connaissances qui peuvent améliorer les possibilités d'emploi, d'autosuffisance ou de renforcement de la communauté lors du déplacement et au retour, à l'intégration ou la réinstallation.
- se sensibiliser aux droits pour que les enfants, les jeunes et leurs familles comprennent mieux comment elles et ils peuvent revendiquer leurs droits légaux et plaider pour une protection suffisante.

SAVIEZ-VOUS QUE ...

- si tou-te-s les élèves des pays à faible revenu quittaient l'école en ayant acquis les compétences fondamentales en lecture, il y aurait une diminution de 12% de la pauvreté dans le monde?¹
- dans les pays où il y a l'égalité d'accès à l'enseignement et à l'éducation pour les filles et les garçons, le revenu par habitant est plus élevé de 23%?
- il y aurait 14% de moins de mariages d'enfants si toutes les filles terminaient l'enseignement primaire et 64% de moins de mariages d'enfants si toutes les jeunes femmes achevaient l'enseignement secondaire?
- si toutes les femmes bénéficiaient de l'enseignement primaire, il y aurait une diminution de 15% de la mortalité infantile due à la pneumonie, à la diarrhée et au paludisme; et que si elles bénéficiaient de l'enseignement secondaire, cette diminution serait de 49%?
- l'éducation des mères améliore la nutrition des enfants? Lorsque les mères vivant dans la pauvreté terminent l'école primaire, le retard de croissance de leur(s) enfant(s) est diminué de 4% ; lorsque les mères terminent l'enseignement secondaire, le retard de croissance est diminué de 26%.

LA PROTECTION DES RÉFUGIÉ·E·S À TRAVERS L'INCLUSION DANS LES SYSTÈMES NATIONAUX D'ÉDUCATION

Les estimations actuelles suggèrent que deux tiers des populations réfugiées dans le monde vivent dans des situations de déplacement prolongé. Les réfugié·e·s sont souvent confronté·e·s à des défis en matière de protection et de droits humains, notamment la détention en camps, la limitation des déplacements ou des difficultés à utiliser des services en zones urbaines. Dans ce genre de situations, il se peut que les réfugié·e·s ne soient pas en mesure d'avoir accès au cycle complet de l'enseignement, de gagner leur vie, ou de développer suffisamment de résilience pour assurer leur autonomie ou leur participation significative à la société civile. Dans certaines situations, il se peut que les réfugié·e·s deviennent dépendant·e·s de l'aide internationale pour satisfaire leurs besoins fondamentaux, dont l'éducation. La *Politique du HCR sur les alternatives aux camps* traite de la réalité du déplacement prolongé et de la nécessité, dans les opérations en phase consécutive à la situation d'urgence, de fournir aux réfugié·e·s des opportunités qui appuient la cohésion sociale, la résilience et l'autonomie.

Pour l'éducation, les implications de cette *Politique du HCR sur les alternatives aux camps* sont doubles :

- ❶ Il est fondamental d'établir des dispositifs de communication, de sensibilisation et de référence, ou de faire la liaison avec ceux qui existent déjà, de manière à ce que

les réfugié·e·s soient informé·e·s des possibilités d'éducation qui existent, qu'elles et ils bénéficient d'un appui pour pouvoir s'y engager complètement, et que leur participation aux programmes d'éducation fasse l'objet d'un suivi adéquat. Dans le meilleur scénario possible, et conformément à la politique du HCR telle qu'elle est reflétée dans sa Stratégie d'éducation, les réfugié·e·s partagent avec les citoyen·ne·s du pays hôte les mêmes droits à l'éducation ainsi que l'accès aux programmes nationaux d'enseignement à tous les niveaux. Dans ce type de scénario, tous les partenaires de l'éducation sont préparés à appuyer l'inscription et le maintien des enfants, des jeunes et des jeunes adultes réfugié·e·s dans les systèmes d'enseignement nationaux plutôt que dans des systèmes réservés aux réfugié·e·s qui ne sont pas durables, qui nécessitent des investissements annuels considérables et rarement disponibles, qui ne font pas l'objet d'un contrôle suffisant ou qui ne sont pas en mesure de garantir une certification opportune qui puisse mener à une éducation continue au cours de l'asile ou tout autre scénario parmi les solutions durables.

Les protocoles de réponse de l'éducation en situations d'urgence ne visent pas encore à donner la priorité à l'inclusion des réfugié·e·s dans les systèmes d'enseignement nationaux quand c'est possible, ou à donner la priorité à la programmation au cours de la phase d'urgence qui facilitera l'inclusion des réfugié·e·s dans les systèmes nationaux à partir de la phase de stabilisation. Ce genre de programme doit être conçu pour

¹ Toutes les statistiques de ce document proviennent de *L'éducation transforme nos existences. Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous* : <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002231/223115f.pdf>

les contraintes particulières auxquelles sont confrontées les populations spécifiques, comme le besoin de formation intensive en langues ou en alphabétisation, de classes de rattrapage ou d'éducation accélérée. Il faut que le HCR, en collaboration avec les représentants gouvernementaux, oriente la planification et le budget pour contribuer à un accès durable et à long terme à l'éducation pour les enfants et les jeunes réfugié·e·s; cette collaboration et ce leadership doivent commencer au cours de la phase d'urgence pendant que les partenaires de l'éducation d'urgence sont actifs, que les budgets sont au niveau maximal et que les décisions de programmation qui ont un impact à long terme sont prises.

- ② Le HCR doit être actif au niveau de la mobilisation et de l'appui des autorités nationales et régionales responsables de l'éducation afin que les étudiant·e·s réfugié·e·s soient inclus·e·s dans les processus de planification de l'éducation au niveau du pays et que leurs progrès dans l'enseignement formel soit intégrés dans les systèmes nationaux d'information sur l'éducation. En collaboration avec les secteurs qui conviennent des programmes nationaux des Ministères de l'éducation, de l'UNICEF et de l'UNESCO, le HCR peut apporter son appui aux programmes nationaux qui attirent l'attention sur les besoins accrus dans les zones où habitent des réfugié·e·s, ainsi qu'à la planification, au budget et à la mobilisation nécessaires de donateurs nationaux pour satisfaire ces besoins. Les financements humanitaires qui soutiennent l'inclusion durable et le partage de l'accès à l'éducation entre les réfugié·e·s et les communautés hôtes dans des régions ou des zones urbaines qui sont fréquemment défavorisées par les services gouvernementaux peuvent augmenter la participation des réfugié·e·s aux programmes d'éducation, atténuer les risques de protection connus



© UNHCR / F. Noy

pour les enfants et les jeunes non scolarisé·e·s, et aussi contribuer aux systèmes nationaux et à la cohésion sociale. Il faut que le HCR participe activement au soutien de ses politiques dans des groupes de travail humanitaires sur l'éducation, mais aussi qu'il soit présent pour mobiliser tous les partenaires au niveau national pour soutenir le droit des réfugié·e·s à bénéficier des possibilités d'éducation durables, de qualité et de cycle complet.



QUELS SONT LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS HUMAINS QUI CONFIRMENT QUE LE DROIT À L'ÉDUCATION S'APPLIQUE AUX RÉFUGIÉ·E·S?

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948, Article 26)
- La Convention sur les droits de l'enfant (1989)
- La Convention relative au statut des réfugiés (1951, Article 22)
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)
- La Résolution 64/290 de l'Assemblée Générale des Nations Unies reconnaît le droit à l'éducation dans les situations d'urgence (2010)



QUELS SONT LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX QUI SOUTIENNENT L'ÉDUCATION DES RÉFUGIÉ·E·S?

- L'objectif de développement durable No 4
- La Déclaration d'Incheon: Éducation 2030
- Les Normes minimales de l'INEE (Réseau inter agences pour l'éducation en situations d'urgence) pour l'éducation
- La Stratégie d'éducation du HCR pour 2012-2016

IL Y A UN RISQUE QUE L'ÉDUCATION NE SOIT PAS PROTECTRICE QUAND ...

- les filles et les garçons n'ont pas un accès égal à l'enseignement à tous les niveaux et qu'il n'y a pas d'égalité de traitement en classe;
- l'exploitation et les mauvais traitements ont lieu à l'école, et quand les écoles manquent de dispositifs efficaces de rapport et de renvoi aux services spécialisés pour les mauvais traitements, notamment l'absence de conséquences pour les auteurs de violence sexuelle et sexiste et d'autres mauvais traitements;
- les enseignant·e·s ne sont pas diplômé·e·s ou suffisamment soutenu·e·s pour faciliter l'apprentissage dans les situations de réfugié·e·s;
- il n'y a pas de Code de Conduite pour les enseignant·e·s ou de dispositif garantissant son contrôle et sa mise en œuvre;
- il n'y a pas de dispositifs de sécurité en place pour l'inclusion des enfants, des jeunes ou des adultes d'un âge supérieur à celui de leur classe, dans les classes d'écoles primaires ou secondaires;
- la communauté ne s'engage pas pour assurer la protection et la sécurité de tou·te·s les étudiant·e·s;
- la distance entre la maison et l'école est trop importante et pose des problèmes de sécurité;
- les questions culturelles qui contrecarrent la participation à l'éducation ne sont pas abordées avec une pensée novatrice;
- il y a des tensions au niveau de la cohésion sociale qui ne sont pas résolues par un programme d'éducation inclusive ou d'éducation à la paix;
- il n'y a pas d'accès à l'eau potable ou d'installations pour se laver les mains avec du savon;
- le nombre de latrines séparées pour filles/femmes et garçons/hommes n'est pas suffisant;
- les bâtiments scolaires ne sont pas sûrs et il n'y a pas de clôture autour de l'école;
- il y a de la malnutrition et des problèmes d'accès à l'alimentation, mais il n'y a pas de programme d'alimentation scolaire.

LA STRATÉGIE D'ÉDUCATION DU HCR POUR 2012-2016 : PORTER L'ATTENTION SUR L'ÉDUCATION ET LA PROTECTION

La Stratégie d'éducation du HCR pour 2012-2016 est ancrée dans une attention à la garantie de fournir une éducation aux réfugié·e·s, non comme un service autonome périphérique, mais comme un élément essentiel au mandat de protection et de solutions durables du HCR. La Stratégie d'éducation reflète l'essence de l'éducation protectrice. Elle le fait en examinant les objectifs principaux qui favorisent ce droit qui est reconnu sur le plan international : le droit à l'éducation de tou·te·s les enfants, notamment des enfants réfugié·e·s. Elle souligne l'importance qu'il y a d'avoir accès à un cycle complet d'enseignement formel de qualité, qui est un moyen d'acquérir, dans des environnements protecteurs, des connaissances et des expériences qui préparent les enfants et les jeunes réfugié·e·s à vivre une vie saine et productive et à développer des aptitudes à l'autonomie pour tout scénario futur possible.

Les six mesures de la Stratégie d'éducation sont appuyées par quatre approches stratégiques :

A Les partenariats assureront une éducation protectrice de qualité pour les enfants et les jeunes réfugié·e·s : De l'importance de la planification et des partenaires de planification.

La programmation qui appuie le Ministère de l'éducation du pays hôte pour inclure les élèves réfugié·e·s a plus de chance de fournir aux réfugié·e·s l'accès en cycle complet aux systèmes d'enseignement qui existent déjà et qui fonctionnent. Cela augmente également la cohésion sociale par l'inclusion des élèves réfugié·e·s dans les systèmes nationaux et en soutenant des systèmes complets dont bénéficient tant les enfants et jeunes des communautés hôtes que les enfants et jeunes réfugié·e·s. L'UNICEF est un partenaire fondamental qui peut se joindre au HCR pour travailler avec les plus vulnérables des communautés de réfugié·e·s et des communautés hôtes dans les zones souvent défavorisées où se trouvent les réfugié·e·s.

③ **Le développement des capacités du personnel du HCR et des partenaires améliorera la gestion de programme éducatif** : *De l'importance de la compréhension par le personnel du HCR et de ses partenaires de ce qu'est l'éducation de qualité, protectrice.*

Avec le bon ensemble de compétences et d'outils pour donner efficacement la priorité aux programmes d'éducation, les planifier, les mettre en œuvre, procéder à leur suivi et à leur évaluation, conformément aux directions politiques mondiales et aux plans de secteur de l'éducation nationale, la qualité de l'éducation peut s'améliorer de manière significative, à en devenir protectrice et source de capacités.

④ **Les mesures des progrès renforceront les résultats de l'apprentissage** : *De l'importance de la collecte de données et du type de données récoltées.*

Lorsque la planification est faite sans données convenables, les budgets des programmes d'éducation essaient souvent de résoudre les mêmes problèmes d'année en année avec de moins en moins de ressources. Ceci est souvent dû au fait que les mesures mettent l'accent sur des sortants comme le nombre d'apprenant-e-s inscrit-e-s ou le nombre de salles de classe construites plutôt que sur des résultats

comme les connaissances et les résultats d'apprentissage. La collecte et le suivi des données peuvent contribuer à favoriser l'apprentissage, ce qui est crucial pour atteindre le but global qui vise à promouvoir l'éducation de qualité et protectrice pour les réfugié-e-s.

⑤ **L'utilisation novatrice de la technologie étendra les possibilités d'éducation** : *De l'importance d'examiner les problèmes récurrents dans la programmation relative à l'éducation.*

Si une opération est confrontée à des problèmes récurrents tels qu'un nombre élevé d'abandons de l'école en quatrième année, ou une présence et un achèvement du cursus scolaire très bas chez les filles, il y a des chances que la réponse habituelle au problème ne convienne pas à la situation. Cela signifie qu'il s'agit d'aborder ce problème de manière innovante. L'innovation ne fait pas seulement référence à la technologie; cela signifie de manière plus générale qu'il s'agit de sortir des sentiers battus et d'identifier de nouvelles façons de résoudre de vieux problèmes, par exemple par le biais de nouveaux partenariats, de nouvelles approches pédagogiques, de nouvelles façons de voir la formation des enseignant-e-s, ainsi que de nouvelles approches et méthodologies telles que la conception centrée sur l'humain.

« L'éducation peut fournir la protection, mais seulement quand les écoles offrent une sécurité physique, une guérison psychologique et affective/émotionnelle et une transformation sur le plan cognitif. »

Refugee Education: A Global Review, 2011. (NdT : en anglais uniquement; traduction libre)

RESSOURCES

- ➔ La Stratégie d'éducation du HCR (2012-2016): <http://www.unhcr.fr/5658279f6.html>
- ➔ Les cadres et stratégies du HCR en matière de protection, de protection de l'enfance et de la violence sexuelle et sexiste :
 - ➔ Cadre de protection des enfants : <http://goo.gl/MjO7Uh>
 - ➔ Action contre la violence sexuelle et sexiste : *stratégie actualisée* : <http://goo.gl/PLrsoE>
- ➔ Les « Boîtes à outils » (*Toolkits*) du Réseau inter agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) rassemblent un large éventail de ressources :
 - ➔ <http://toolkit.ineesite.org/toolkit/Toolkit?FilesL=F>